

L'ABUS SEXUEL DE TYPE SEDUCTEUR-PERVERS, OU L'ART DE PERVERTIR L'ENFANT

Catherine Briod de Moncuit

Résumé

L'abus sexuel de type séducteur-pervers commis à l'égard des mineurs est parmi les plus courants et les perniciox qui soient. Il est souvent qualifié d'attouchements. L'adulte auteur des faits ne se reconnaît pas comme un violeur, mais comme un initiateur. C'est le plaisir sensuel puis sexuel de la victime qui devient objet sexuel pour l'auteur. L'auteur rend la victime « séductrice » et « demandeuse » de la relation sexuelle. Il instaure un puissant lien d'emprise qui peut durer des années et qui englu la victime dans cette relation délétère. Dans ce type d'abus, la dimension du désir est scotomisée au profit de l'excitation sexuelle. Tout le poids de la culpabilité est porté par le mineur, l'auteur se déresponsabilisant de ses actes et de leurs conséquences. On peut parler de « pornographisation » du mineur.

Mots clefs : Abus sexuels, enfants, pervers, emprise

© 2004

Parmi les abus sexuels commis à l'égard des enfants ou des adolescent(e)s, il en est certains qui suscitent chez chacun l'horreur, la sidération, l'indignation. Ce sont bien sûr les meurtres sexuels avec ou sans torture, les viols et les pénétrations sous contraintes avec violence. Ces actes révoltent la plupart d'entre nous, et les marches blanches instaurées suite à l'affaire Dutroux l'illustrent bien.

Cependant, aussi monstrueux, violents et potentiellement mortels que soient ces cas, ils ont le triste mérite d'être clairs, et il ne viendrait à l'idée de personne, face à de tels actes, de parler de la « contribution » de la victime.

Il existe pourtant une autre sorte d'abus sexuel commis à l'égard des mineurs pour lesquels la société, parfois relayée par les tribunaux, parle de faute du lésé, d'une part de responsabilité chez la

victime et de la contribution de cette dernière aux abus sexuels.

Ce sont ces types d'abus sexuels que je tâcherai de décrire dans cet article. Je les appelle « les abus sexuels de type séducteur-pervers ».

L'abus sexuel séducteur-pervers

L'abus sexuel de type séducteur-pervers, qui n'implique aucune violence manifeste, est la plupart du temps décrit dans la littérature comme des attouchements, des masturbations réciproques, des relations sexuelles sèches, des fellations, des cunnilingus. La pression ou la contrainte exercée sur la victime n'est pas clairement visible pour l'entourage, ni pour l'observateur. La victime ne porte les traces d'aucune violence, ne se plaint

d'aucune douleur. La dualité agresseur/agressé n'apparaît pas clairement. Au contraire, la relation entre les deux protagonistes peut sembler bonne à l'observateur : relation d'amitié, de compagnonnage, de fraternité, d'apprentissage, d'amour.

Pourtant, nous sommes là face à une forme d'abus sexuel qui se situe parmi les plus courantes et les plus pernicieuses qui soient, dont les conséquences à long terme peuvent être catastrophiques pour la victime. Celles-ci peuvent mener par exemple au suicide, à la toxicomanie, l'embrigadement sectaire, la prostitution, l'hospitalisation psychiatrique, la délinquance, etc. et dont la dangerosité pour le développement psychique de la victime est rarement perçue par les soignants et la justice. Régulièrement, les abus sexuels de ce type sont minimisés, banalisés, déniés.

L'abus sexuel de type séducteur-pervers prend sa place dans un espace propre ayant trait, non pas à la douleur, mais à la perversion. Dans cet espace, l'adulte instigateur des faits ne se reconnaît pas comme un violeur, mais comme un amant ou un initiateur, induisant et exigeant la collaboration et la participation pleine et entière de l'enfant ou de l'adolescent(e). D'une manière ou d'une autre, l'adulte utilise sa position d'autorité naturelle pour asseoir son emprise (nous y reviendrons). Le mineur est amené méthodiquement à participer au viol de son âme, à perdre son « innocence » pour être rendu – et ainsi devenir – lubrique.

C'est un lieu sans issue pour la victime, une impasse libidinale. Dans ce lieu, les énergies de vie sont détournées (par l'adulte auteur des faits) de leurs circuits naturels pour aller se perdre et s'embourber dans des niveaux pervers. Il n'y a aucune place pour le désir, pour l'émergence du désir, pour la découverte du désir, de ce désir qui fait que l'enfant va progressivement s'éveiller à la relation sexuée, de ce désir qui va le pousser vers l'autre, de ce tourbillon dans le ventre que va déclencher tel petit copain ou petite copine, mais pas l'ensemble des copains et des copines. Exit donc, le désir différenciateur, créateur de relation unique, désir qui porte au-delà de l'excitation sexuelle

physiologique pour emmener vers la découverte de l'Autre et de soi-même et qui ouvre la porte à la relation humaine différenciée.

L'art de rendre l'enfant pervers

Au cours de l'abus sexuel séducteur-pervers, il s'agit pour l'adulte auteur des faits d'éveiller chez la victime un festival sensuel disproportionné et inintégrable, de le rendre « accro » en quelque sorte à ces situations sexuelles. Ce qui est recherché et exigé par l'auteur, c'est le plaisir d'abord sensuel, puis sexuel de l'enfant ou de l'adolescent(e). Ce qui est excitant, c'est d'érotiser l'enfant ou l'adolescent(e). L'auteur ne se nourrit pas de la douleur, comme dans un viol, mais du plaisir. Il est demandé à l'enfant ou à l'adolescent(e) d'être le sujet de son plaisir, pour que ce plaisir devienne l'objet du plaisir de l'autre. Ici, ce n'est pas le corps physique de la victime qui est sexuellement excitant, c'est sa sensualité. La victime est plongée dans une débauche sensuelle induite par l'auteur. L'adulte rend ainsi la victime « séductrice » et « demandeuse » de la relation sexuelle. Il fait porter

tout le poids de la demande et de la culpabilité sur la victime :
« Tu aimes cela puisque tu m'aimes. » « Tu aimes cela puisque tu viens vers moi. »
« Tu aimes cela puisque tu bandes/mouilles. » « Regarde dans quel état tu me mets, tu dois faire quelque chose pour moi. » et enfin : « Ce n'est pas moi qui voulais, monsieur le Juge, c'est lui / elle. ». Et cela

devient vrai, car l'enfant ou l'adolescent(e), aux yeux de l'observateur, semble consentant(e) et y trouver du « plaisir », alors qu'il s'agit d'une réaction physiologique qui ne peut en aucun cas être comparée au plaisir ressenti par deux adultes consentants et se désirant l'un l'autre. L'auteur des faits quant à lui, utilise et détourne cette réaction pour asservir un peu plus la victime.

Ces abus, qualifiés d'attouchements, impliquent très rarement de la violence et/ou des pénétrations. Car violence et pénétration pourraient provoquer de la douleur, et la douleur, qui est un puissant signal d'alarme, permettrait à la victime de se rendre

compte que ce qui se passe n'est pas juste et est dangereux pour elle. La douleur pourrait permettre de différencier le « je » (qui souffre) de l'autre (qui jouit), et ainsi de ne pas prendre sur soi l'ensemble de la culpabilité et de la responsabilité du viol. Pour l'auteur, la douleur est donc à proscrire, car elle sortirait la victime de son sentiment de complicité.

L'emprise perverse et séductrice

Dans ce type d'abus sexuel, l'enfant ou l'adolescent(e) est littéralement « dressé(e) », tel un singe savant, à accomplir certains actes et à montrer certains sentiments. C'est à « une véritable entreprise de captation, de possession et de programmation »¹ que se livre l'adulte sur la personne du mineur, sans que ce dernier s'en rende compte et sans qu'il ait les moyens d'y résister. C'est ce que R. Perrone et M. Nannini (1995) appellent l'emprise. Dans ce cas, cette emprise est profonde, hypnotisante, perverse et séductrice. C'est ce phénomène d'emprise qui fait qu'un enfant ou un(e) adolescent(e) peut rester littéralement englué(e) pendant des années (parfois au-delà de sa majorité sexuelle ou civile) dans une relation délétère, pernicieuse et néfaste, sans avoir les moyens d'y résister ou d'y mettre fin. L'auteur, en effet, s'est consciencieusement (et parfois en « toute bonne conscience ») attaché la volonté de la victime et il a méticuleusement tissé une toile de culpabilité, de honte et de confusion dans laquelle la victime est piégée et impuissante.

La gravité de ce type d'abus réside dans le fait qu'il crée une intense et inextricable confusion dans les sentiments et les sensations même de la victime qui est induite en erreur par ses propres perceptions. Elle est prise dans un paradoxe intenable entre l'éveil sensuel et érotisé (voire orgasmique suivant l'âge) provoqué et imposé par l'auteur, et l'absence de désir pour la personne qui éveille cette sensation.

¹ Perronne, R. & Nannini, M. (1995). *Violence et abus sexuels dans la famille, une approche systémique et communicationnelle*. Paris : ESF.

La confusion grandit encore si la victime éprouve un sentiment d'amour ou de respect pour l'auteur. Il y a là un conflit majeur qui peut amener la victime à croire qu'aimer l'autre : c'est baiser. C'est toute la dimension du désir qui est ainsi scotomisée. On pourrait, pour bien décrire ce phénomène, créer le vocable de « pornographisation ». Car, en fin de compte, c'est bien de cela qu'il s'agit : faire de l'enfant ou de l'adolescent(e) un objet de pornographie soumis, consentant et « qui aime ça ». C'est tout bénéfique pour l'auteur qui peut se vivre comme un initiateur et se déresponsabiliser de ses actes et de leurs conséquences. C'est tout préjudice pour la victime qui non seulement se sent trahie par l'adulte, mais aussi par son propre corps, et qui finit par croire que ce qui est advenu est de sa faute, puisqu'elle n'a pas pu dire « non » et qu'elle aurait éprouvé du plaisir.

Alors, quand la société renforce cette croyance (erronée) en posant sur la victime un regard qui condamne ce plaisir (physiologique) et en ne reconnaissant pas les phénomènes d'emprise, le préjudice augmente encore et rend plus difficile le laborieux chemin de la reconquête de l'estime de soi. Les témoignages des victimes sont là pour nous le dire, et, vis-à-vis d'elles, notre responsabilité sociale et thérapeutique est engagée.

**L'auteur a
méticuleusement tissé
une toile de culpabilité,
de honte et de
confusion dans laquelle
la victime est piégée et
impuissante.**

Catherine Briod de Moncuit,
Psychologue spécialisée en psychothérapie FSP
Psychanalyste orientation Charles Baudouin
Genève, le 7 mars 2004

© Les textes édités sur ce site sont la propriété de leur auteur. Toute utilisation en dehors de l'usage privé impose d'obtenir l'autorisation de l'auteur.

Bibliographie

Briod de Moncuit, C. (2002). La communion satanique, briser la fusion entre l'enfant abusé et l'abuseur. *Le Psychoscope*, 23.

Haesevoets, Y-H. L. (1997). *L'enfant victime d'inceste, De la séduction traumatique à la violence sexuelle*. Bruxelles : De Boeck Université.

Hurni, M. & Stoll, G. (1996). *La haine de l'amour, la perversion du lien*. Paris : L'Harmattan.

Hurni, M. & Stoll, G. (2002). *Saccages psychiques au quotidien, Perversion narcissique dans les familles*. Paris : L'Harmattan.

Perronne, R. & Nannini, M. (1995). *Violence et abus sexuels dans la famille, une approche systémique et communicationnelle*. Paris : ESF.

Témoignages de victimes sur l'internet : « <http://inceste.org> »